

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2009

COMPTE RENDU SOMMAIRE

1) Monsieur le Maire met le compte rendu du Conseil Municipal du 04/02/2009 à l'approbation. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2) Approbation des documents budgétaires :

Suite à plusieurs réunions de travail de la commission des finances ; il a été élaboré un document de synthèse remis aux participants et retraçant les documents comptables de 2008 et les prévisions budgétaires de 2009.

Les comptes administratifs 2008 sont conformes aux comptes de gestion du receveur municipal -Trésorier de Gignac-. Ils font apparaître un excédent cumulé de 76 106 € pour le budget principal, 188 313 € pour le service eau-assainissement et 3 359 € pour le CCAS.

Le rapporteur expose que pour équilibrer la section de fonctionnement du budget principal (en augmentation de 5,5 %) il a été décidé de revaloriser quelque peu les taux d'imposition pour obtenir environ. 10 000 € supplémentaires par rapport au produit assuré (Nouvelles bases x taux de l'année N-1).

De ce fait, le taux de la Taxe d'habitation passe de 12,20 % à 12,50 %, (+ 4 443 €)

Celui du foncier bâti passe de 23,20 % à 23,60 %, (+ 4 072 €)

Celui du foncier non bâti passe de 82,50 % à 84,50 % (+ 1 188 €)

Une taxe sur l'électricité susceptible d'apporter quelque 10 000 € n'a finalement pas été retenue.

Quelques chiffres : 50 000 € en plus pour les charges de personnel (embauche Garde Champêtre), diminution de la dette avec la prise en compte de l'emprunt « SABADEL » par la CCVH et 20 000 € gardés en section d'exploitation pour l'équilibre.

Quelques projets d'investissement :

Aménagement de la Circulade, Tranche N°2 350 000 € (Maîtrise d'œuvre déléguée CCVH) 56 000 € autofinancement, 50 000 € emprunt, le reste en subventions (Etat, Région, Conseil Général) Les études seront réalisées en 2009 et les travaux ne devraient démarrer qu'en 2010.

Réaménagement des locaux scolaires rue des Ecoles Laïques (Bibliothèque) 265 000 € dont 115 000 € part communale.

Toiture Ecole Rue Jules Ferry 55 000 €.

Mobilisation de 150 000 €/208 000€ de FCTVA pour le financement futur de l'Avenue du monument.

Achats divers et aménagements : 80 000 €.

Sur le budget M49 (Eau-assainissement), l'opération essentielle à financer cette année, est le chantier E.U./A.E.P. de Las Paurès (340 000 €), il reste 100 000 € non affectés pour les opérations futures.

Le budget CCAS dispose d'une enveloppe complémentaire de 3 000 € ce qui compte tenu de l'excédent 2008 ramène un total disponible de 6 359 € pour 2009.

L'ensemble des documents budgétaires sont proposés au vote (14 voix pour), 1 contre.

3) Admission en non valeur d'une somme de 10,64 € (Prestation garderie) approuvée à l'unanimité.

4) Conseil d'Orientation Energétique

Hérault Energie propose de réaliser un diagnostic de bilan énergétique sur l'ensemble des bâtiments communaux pour une somme de 360,25 € (approuvé à l'unanimité)

5) Adhésion à l'Association des Communes Forestières

La municipalité renouvelle son adhésion à l'A.C.F. pour un montant de 100 €/an.

6) Convention d'autorisation de passage pour l'itinéraire du chemin de St Jacques de Compostelle.

L'itinéraire du GR n°653 tel que proposé, et notamment le passage le long de la D 4 (du pont du Diable à la Combe de Brunan) qui présente des bas côtés suffisamment large pour assurer la sécurité des pèlerins est adopté à l'unanimité de même que le balisage et l'entretien de ce chemin qui seront réalisés par l'Association.

7) Mémorial Héraultais AFN 1952/1962

La municipalité participera à hauteur de 100 € pour la réalisation de cet ouvrage.

8) Le conseil Municipal approuve à l'unanimité l'acquisition d'un camion TRAFIC Plateau d'occasion pour un montant de 4 400 €.

9) Convention Hérault Energie Le Conseil adopte à l'unanimité une convention avec Hérault Energie pour les travaux de renforcement du réseau public de distribution électrique rue du Jeu de Ballon. La charge syndicale de 9 819 € sera répercutée sur la commune. L'éclairage public de cette même voie est consenti pour 3170 €.

La séance est levée à 20 H